

Excellence Monsieur le président

AMBASSADEUR HACHIM MOUSTAPHA

distingués délégués,

TOUT PROTOCOLE OBSERVÉE

Au nom de la République de Djibouti, je tiens à rappeler notre engagement indéfectible envers la Convention sur les armes à sous-munitions. Depuis notre première participation à la Conférence de Vienne en 2007, nous avons insisté sur la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant pour ces armes, mettant toujours l'accent sur l'assistance aux victimes.

En 2010, nous avons franchi une étape décisive en signant la Convention au siège des Nations Unies à New-York. Nous sommes fiers de souligner que Djibouti ne produit, n'utilise ni ne stocke d'armes à sous-munitions. Nous croyons fermement que ces armes constituent un danger pour les populations civiles et un obstacle au développement socio-économique dans les régions touchées.

Notre engagement envers la Convention sur les armes à sous-munitions ne se limite pas à des paroles. Nous avons entamé le processus de ratification et nous n'épargnerons aucun effort pour assurer une mise en œuvre effective et complète.

Nous sommes conscients que cette lutte transcende les frontières et c'est pourquoi nous appelons instamment tous les États à ratifier la Convention dès que possible. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour préserver l'humanité contre les effets destructeurs de ces armes.

Je vous remercie.